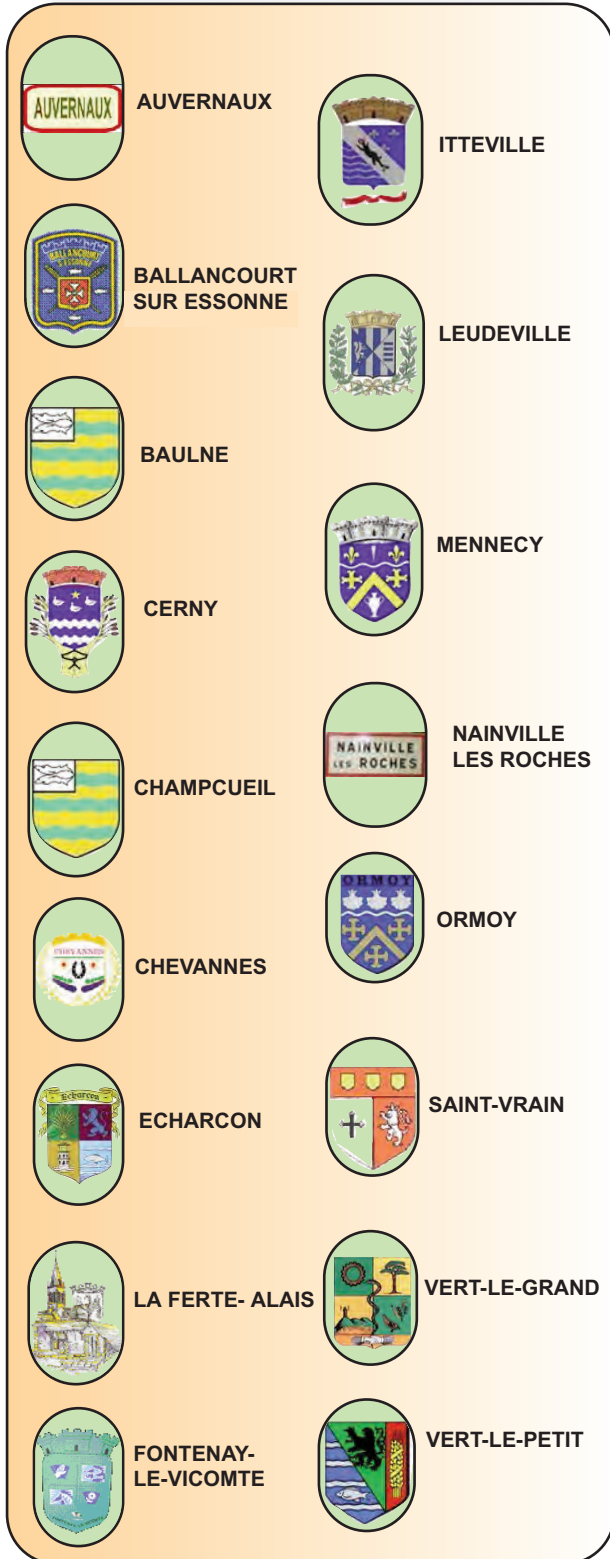




N° 11 - Septembre 2007



### Edito : " UNE RENTREE DETERMINANTE POUR LE VAL D'ESSONNE "

**L**e Val d'Essonne est un formidable territoire. Au-delà de ses atouts, de sa qualité de vie et de ses espaces environnants, il représente un potentiel que nous devons valoriser au rythme des compétences qui sont transférées progressivement à notre Communauté de Communes.

Entre ville et campagne, notre territoire bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel que nous devons préserver au mieux. Plus qu'une simple Collectivité territoriale, la Communauté de Communes du Val d'Essonne intervient dans de nombreux domaines qui touchent notre vie quotidienne : collecte des ordures ménagères, transports sur des lignes régulières et scolaires, équipements sportifs communautaires, développement économique, etc.

Plusieurs projets importants vont être à l'ordre du jour dès la rentrée :

**le Schéma de cohérence territoriale (SCOT)**, véritable outil d'aménagement permettant de définir les grandes orientations de notre territoire pour les 20 prochaines années

**le plan local de déplacement (PLD)** qui a vocation à diminuer le trafic automobile et à inciter l'usage des transports en commun tout en s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement.

**l'avancement du projet d'extension du parc d'activité Montvrain 1**, sous la forme d'une « zone d'aménagement concertée » dite « Parc d'activités Montvrain 2 » confortera notre action de développement économique qui est la clé essentielle de la croissance de notre Communauté de Communes. Ce futur parc d'activités devrait, à l'image de la réussite Montvrain 1, se composer d'activités diverses telles que commerces, industries, bureaux, activités artisanales et services divers.

C'est en effet en menant des actions concrètes favorisant l'accueil de nouvelles entreprises sur notre territoire qu'émergeront les ressources nécessaires à la création d'emplois et de nouveaux services à la population.

Bonne lecture à tous,

**Le Président  
de la Communauté de Communes**

# SOMMAIRE

## ■ Bourse des locaux

Page - 3

## ■ Plan Local de Déplacement - PLD

Page - 3

## ■ Contrat de territoire

Page - 4

## ■ Desserte du Val d'Essonne

Page - 4

## ■ Schéma de COhérence Territorial - SCot

Page - 4

## ■ Quel traitement subissent les emballages à recycler ?

Page - 5

## ■ Formation et diplôme de jeune Eco-citoyen

Page - 5

## ■ Le traitement des Déchets d'Activités à Risques Infectieux

Page - 5

## ■ Collecte des encombrants à la demande

Page - 6

## ■ Le Tri: mode d'emploi

Page - 6

## ■ Marathon de Delphine

Page - 7

## ■ Les 4 randonnées du mois de Mai

Page - 7

## ■ Informations à conserver

Page - 8

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les ressources financières de la Communauté de Communes du Val d'Essonne proviennent de l'Etat et de la taxe professionnelle payée par les entreprises qui sont installées sur notre territoire.

En aucun cas, elle ne crée d'impôt supplémentaire pour les habitants du Val d'Essonne.

## Repères sur les compétences de la Communauté de Communes

### Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique.
- Tourisme.

### Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence Territoriale et ensemble des études ayant pour vocation de préparer l'évolution du SCoT.
- Etude et réalisation des zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (ZAC).
- Création, extension, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage.
- Transport sur lignes régulières de bus et transports scolaires.

### Voie d'intérêt communautaire

- Elaboration de plans de randonnées, de pistes cyclables. Etude, création, aménagement et entretien des nouvelles voies et infrastructures routières et dessertes intercommunales.

### Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés

### Equipements sportifs et manifestations

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.
- Organisation de manifestations sportives d'intérêt communautaire.

### Evènements culturels d'intérêt communautaire

- Proposition, étude, réalisation et financement d'événements culturels ponctuels dans les domaines suivants : musique, chant, danse, théâtre, peinture, dessin, patrimoine en relation avec la compétence tourisme, cinéma, vidéo.
- Organisation et financement du dispositif "plan de lecture" en collaboration avec les bibliothèques municipales et associatives intéressées.

**le Chiffre  
du mois**

**17**

**communes  
adhérentes**

**Locaux administratifs de  
la Communauté de Communes  
du Val d'Essonne**  
8, rue de la Poste  
BP 63- 91540 Mennecy

Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Mardi : de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h  
**Fermeture le Samedi et le Dimanche**

### Les disponibilités du Val d'Essonne

■ La **neuvième** édition de notre bourse des locaux pour le territoire du Val d'Essonne vient d'être publiée. Elle recense l'ensemble des disponibilités foncières et immobilières pour les entreprises. Régulièrement mise à jour, elle permet à celles-ci de découvrir des potentielles installations mais aussi de mettre en **location** ou en **vente** des biens privés destinés aux entreprises. Grâce à cet outil de communication, les entreprises qui cher-



chent un local commercial, un bâtiment industriel ou des bureaux peuvent contacter la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

La bourse des locaux est mise en place par le service développement économique de la Communauté de Communes du Val d'Essonne qui travaille en partenariat avec les commercialisateurs privés ou publics ainsi qu'avec les propriétaires. Elle est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes, [www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr).

### ■ Création d'une nouvelle AMAP\* sur le plateau agricole

En 2006, à la suite d'une démarche conjointe d'APPACE (Association pour le Plateau Agricole du Centre-Essonne) et de M. et Mme Perreau, maraîchers à Vert-le-Grand, la **première AMAP\* implantée sur le plateau agricole était créée avec succès**. Dans le même esprit



de mise en valeur de la vocation agricole du plateau et pour répondre à l'engouement des citoyens pour une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement, M. et Mme Perreau souhaitent ouvrir leur exploitation à une deuxième AMAP.

Rappelons que L'AMAP repose sur un engagement

mutuel entre un groupe de « consommateurs » et le maraîcher. Elle relève de la vente directe, avec la spécificité suivante : les consommateurs s'engagent sur une saison complète et paient la récolte à l'avance à un prix considéré comme rémunérateur pour le maraîcher. **Leur engagement se poursuit dans l'animation de l'association (animation des lieux de distribution, etc.). Les produits sont choisis d'un commun accord avec le producteur.**



Pour vous informer ou vous inscrire :

Véronique Legendre - Présidente d'APPACE  
Tél. : 06.77.71.24.13 - email [appace91@wanadoo.fr](mailto:appace91@wanadoo.fr)  
Corinne et Christian Perreau : 01 64 56 25 38

\* Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

## “le PLD : une meilleure efficacité dans les déplacements”

## Aménagement du territoire

Le Plan Local de Déplacements (PLD) est le document par lequel la Communauté de Communes du Val d'Essonne décline à l'échelon local le Plan de déplacements urbain mis en place au niveau régional. Ce projet de PLD a été arrêté lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2006.

Ses objectifs sont multiples :

- la diminution du trafic automobile ;
  - l'augmentation de l'usage des transports collectifs;
  - l'augmentation de 10% de la part de marche à pied pour les déplacements inférieurs à 1 km;
  - le doublement du nombre de déplacements à vélos.
- Ce plan a été soumis aux personnes publiques asso-



ciées et une **enquête publique** sera lancée à l'automne prochain, du **20 septembre au 20 octobre 2007**, période durant laquelle les habitants du Val d'Essonne pourront librement donner leur avis.

Toutes les informations au sujet du PLD seront consultables au fur et à mesure de l'avancement du dossier sur le site internet de la Communauté de Communes, [www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr).

Pour celles et ceux qui ne disposeraient pas d'Internet, une plaquette d'information sera distribuée à tous les habitants du territoire.

*Enquête publique du 20 septembre au 20 octobre 2007*

## *“Le contrat de territoire” - 8 projets phares -*

**D**u 28 mai au 14 juin 2007, La Communauté de Communes du Val d'Essonne a présenté à la population les projets d'intérêt communautaire qu'elle souhaitait réaliser. Huit projets prioritaires sont identifiés :

- un **Gymnase** sur la commune de Champcueil
- une **piste d'athlétisme** sur la commune de Mennecy
- un **terrain de rugby** sur la commune de Ballancourt-sur-Essonne
- **2 courts de tennis** sur la commune d'Itteville
- le **siège de la Communauté de Communes** du Val d'Essonne sur Ballancourt-sur-Essonne
- des locaux pour l'**office de tourisme communautaire** sur Mennecy et La-Ferté-Alais
- la réalisation **d'aménagements sur les entrées de territoire** afin de renforcer l'identité communautaire du territoire
- la réalisation de **circulations douces** sur l'ensemble du territoire.

Pour réaliser ces opérations, notre Communauté de Communes ne pourrait à elle seule financer l'intégralité de ces réalisations. **C'est pourquoi, ces projets d'intérêt communautaire bénéficieront d'aides financières du Conseil régional d'Ile-de-France et du Conseil général de l'Essonne.**

## *“Le Schéma de Cohérence Territoriale” - SCoT -*

**D**ans le précédent numéro de “Val d'Essonne Infos”, nous vous informions que la Communauté de Communes venait d'arrêter son Schéma de Cohérence Territoriale. Ce SCoT est un véritable outil d'aménagement et de développement territorial car il permet de définir sur une période de 10 ans, les grandes orientations en terme d'amé-



nagement du territoire.

**Du 22 Octobre au 22 Novembre 2007, une enquête publique sera lancée et une lettre d'information sera diffusée aux habitants pour les informer des modalités de l'enquête**

## *“La Desserte du Val d'Essonne”: place à la concertation*

**D**e nombreux automobilistes et usagers de la route ont sans doute remarqué que la circulation à Mennecy était devenue difficile.

Avec l'aménagement dans les prochaines années d'une nouvelle zone d'activité à Montvrain, **il était indispensable de trouver une solution adaptée pour désengorger la RN 191 mais également pour assurer la desserte de cette nouvelle zone d'activités en cours de création.**

C'est dans cette dynamique que la Communauté de Communes, en partenariat avec les Services du Conseil Général de l'Essonne et la Communauté d'Agglomération “Seine Essonne” vont, dans les prochains mois, **décider d'un tracé de principe.**

Bien entendu, avant que le Conseil Général n'engage les études de faisabilité préalables, il conviendra

d'ouvrir une large concertation avec les différentes associations de défense de l'environnement ainsi que les agriculteurs dont les exploitations pourraient se situer sur ce tracé. Sur des sujets aussi importants, il est en effet indispensable de consulter l'avis de tous les acteurs concernés.

**Ce tracé s'articulerait avec le projet d'élargissement de la RD 74, en 2x2 voies, entre Ballancourt et Chevannes.** La desserte du Val d'Essonne prendrait elle, la forme d'une 2x1 voies, avec une piste cyclable. Le flux de circulation arrivant du Sud de l'Essonne serait ainsi capté largement en amont de la Commune.

**Nous ne manquerons pas, dans un prochain numéro de “Val d'Essonne Infos”, de vous tenir informés de l'état d'avancement de ce projet ainsi que du tracé retenu.**

## “Quel traitement subissent les emballages à recycler ?”

# La chronique écocitoyenne



## “Quel traitement subissent les emballages à recycler ?”

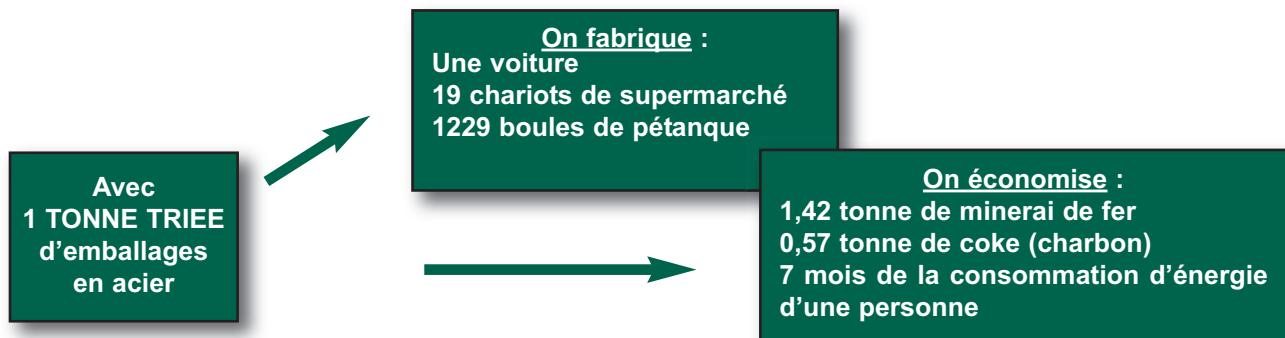
Les emballages (à l'exception du verre qui est acheminé directement chez un traiteur de verre) sont apportés dans le centre de tri où des machines et des trieurs professionnels les séparent plus finement, matériau par matériau.

Une fois triés, tous les matériaux (acier, aluminium, briques alimentaires, cartons d'emballages et deux types de plastiques : PET et PEHD) sont conditionnés sous forme de balles et transportés jusqu'aux indus-

triels recycleurs.

Chaque matériau est ensuite transformé et entre dans la composition de nouveaux objets.

Exemple : L'acier est présent dans les objets de la vie quotidienne : voitures, laves-linge, chariots de supermarché, casseroles, boîtes de conserve, clés, boules de pétanque...



## “Formation et diplôme de jeune Eco-citoyen”



La Communauté de Communes, en collaboration avec le SIREDOM\*, travaille à la sensibilisation des habitants du territoire aux bons gestes de tri et au recyclage. Différentes opérations ont été menées en ce début d'année, notamment :



- En Avril 2007, dans le cadre de l'opération “Essonne Verte- Essonne Propre”, le nettoyage d'une partie du Parc de Villeroy a été réalisé par les enfants du centre de loisirs qui ont ainsi reçu le diplôme de “jeune éco-citoyen”  
Pour l'anecdote, lors de cette opération, ce sont 6 Kg de déchets qui ont été collectés par les enfants et notam-

ment plus de 1000 mégots de cigarettes, des serpillères, des fils électriques et des morceaux de sanitaire !

Les agents de communication du SIREDOM ont participé à la Fête des écoles de Ballancourt sur Essonne. De plus, une formation sur le tri et le recyclage, a été organisée auprès des résidents d'une maison de retraite, des personnel de cantine...

Celle-ci s'est également accompagnée d'une visite du Centre d'Incinération et de Traitement des Déchets.

\*SIREDOM : Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères

## “Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux” -DASRI-



Le traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (appelés DASRI) des particuliers, c'est-à-dire les seringues, aiguilles, compresses souillées par le sang... est une préoccupation essentielle de la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Nous travaillons actuellement à la mise en place de filières d'élimination de ces déchets pour les personnes en automédication qui habitent sur notre territoire. Dès qu'une solution sera trouvée, nous vous le ferons savoir. Dans cette attente, il convient d'apporter ces déchets dans l'établissement hospitalier qui vous soigne et de ne surtout pas les mettre dans les bacs d'ordures ménagères.



## “Collecte des encombrants à la demande”

Pour faire enlever vos encombrants :

- contactez le collecteur au **0 810 00 91 91** (Coût d'un appel local)
- Afin de convenir d'un RDV

Ce numéro est également valable pour les immeubles et collectifs



Rappel : **cette prestation ne fait pas l'objet d'une facturation pour les particuliers.**

Ne vont pas aux encombrants : pneus ; pièces de voitures ; pots de peinture, colle, enduit, sacs de ciment ... (retrouvez sur notre site internet [www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr) ou dans le règlement de collecte qui a été distribué dans vos boîtes aux lettres, la liste des objets non collectés).

## “Le tri: mode d'emploi”

Dans les bacs, sacs ou conteneurs jaunes/oranges (emballages)

**On met sans les laver mais en les vidant**

- les briques alimentaires
- les bidons de sirop
- les boîtes de conserve
- les canettes 
- les aérosols 
- les barquettes en aluminium
- les boîtes et les emballages en carton pliés

**On ne met pas :**

- les sacs plastiques
- les couches-culottes 
- les papiers absorbants, et autres articles hygiéniques
- les films plastiques
- les bouteilles vides d'huile
- les pots de yaourt 



**LES DEPOTS SAUVAGES SONT STRICTEMENT INTERDITS !**

Des solutions existent. Il suffit de quelques kilomètres supplémentaires pour se rendre à la déchèterie. (Toutes les infos sur les déchèteries au **0820 62 91 91** (0.12€/min). L'accès est **GRATUIT**, il suffit de retirer une carte gratuite auprès de votre mairie. Le dépôt ne fait pas l'objet d'une facturation pour les particuliers.



**Contactez  
le 0820 62 91 91**





## Les rendez-vous de la Communauté

### “Marathon de Delphine”

#### Le Val d'Essonne lutte contre la maladie

**P**eu connues du grand public, les **maladies inflammatoires chroniques des intestins**

(MICI) ne doivent pas pour autant tomber dans l'anonymat : chaque jour en France, 10 à 12 nouveaux cas sont diagnostiqués chez les jeunes.

Pour faire avancer la recherche mais également pour un peu mieux informer la population, l'association **MJBAR**, en partenariat avec la Communauté de Communes du Val d'Essonne a organisé cet été la seconde édition du marathon de Delphine, une jeune fille de Cerny atteinte de la maladie de Crohn.

**34 participants** ont roulé le **24 juin**



pour Delphine sur les 41 km 500 de parcours au travers du territoire du Val d'Essonne.

Cette année encore, les droits de participation ont été intégralement reversés à l'association François Aupetit (AFA) qui œuvre pour cette cause. Cette journée aura été un grand moment de solidarité et d'émotion forte. Elle aura permis de briser le silence qui règne autour de ces maladies.

Afin de contribuer au développement de la Recherche et de mettre à la lumière ces affections encore inexplicables, **vous pouvez apporter votre soutien financier en faisant un don auprès de l'AFA à l'adresse suivante** : Association François Aupetit – Hôpital Saint-Antoine Bâtiment Jacques Caroli 6<sup>ème</sup> étage – 184 rue du Faubourg Saint Antoine – 75 571 Paris Cedex 12

## Tourisme et environnement

### “les 4 randonnées du mois de mai”



**C**'est dans une ambiance conviviale que se sont déroulées, les 13, 17, 20 et 27 mai derniers, les randonnées pédestres de découverte du territoire du Val d'Essonne. Pour sa **troisième** édition, les marcheurs ont pu découvrir les richesses naturelles et culturelles de notre territoire, et ce malgré des conditions météorologiques peu favorables.

Les randonneurs ont ainsi pu découvrir le clos de Montauger, le bois des Montils d'Auvernaux, le chemin pavé reliant Champcueil à Chevannes, le nouvel observatoire d'Itteville....

Prévus dans le cadre du printemps de l'environnement, la plupart de ces circuits, organisés en partenariat avec les communes concernées, **seront reprogrammés en 2008.**



# Informations

**“à conserver” :**  
**les numéros des mairies du**  
**Val d'Essonne**



## TRANSFERT DES LOCAUX DE LA CCVE depuis le 6 juillet 2007

- **Locaux administratifs de la Communauté de Communes du Val d'Essonne**  
8 rue de la Poste - BP 63  
**91540 MENNECEY**  
Tél : 01.64.93.21.20

- **AUVERNAUX - Mairie**  
5 place de l'Eglise  
**91830 AUVERNAUX**  
Tél : 01.64.93.80.16

- **LA FERTE ALAIS - Mairie**  
Hôtel de Ville  
**91590 LA FERTE ALAIS**  
Tél : 01.69.90.88.44

- **BALLANCOURT-sur-ESSONNE - Mairie**  
2 rue de la Mairie  
**91610 BALLANCOURT-sur-ESSONNE**  
Tél : 01.64.93.73.73

- **LEUDEVILLE - Mairie**  
10 Grande Rue  
**91630 LEUDEVILLE**  
Tél : 01.69.14.81.52

- **BAULNE - Mairie**  
102 route de Corbeil  
**91590 BAULNE**  
Tél : 01.64.57.60.71

- **MENNECEY - Mairie**  
Place de la Mairie  
**91540 MENNECEY**  
Tél : 01.69.90.80.30

- **CERNY - Mairie**  
8 rue Degommier  
**91590 CERNY**  
Tél : 01.69.23.11.11

**Retrouvez le Val d'Essonne  
avec un lien sur les 17  
communes sur  
[www.cc-val-essonne.fr](http://www.cc-val-essonne.fr)**

- **NAINVILLE-les-ROCHES - Mairie**  
BP 13  
**91750 NAINVILLE-les-ROCHES**  
Tél : 01.64.98.01.55

- **CHAMPCUEIL - Mairie**  
4 rue Royale  
**91750 CHAMPCUEIL**  
Tél : 01.64.99.72.75

- **ORMOY - Mairie**  
Place Raymond Gombaut  
**91540 ORMOY**  
Tél : 01.69.90.75.00

- **CHEVANNES - Mairie**  
rue Aqueduc  
**91750 CHEVANNES**  
Tél : 01.64.99.70.04

- **SAINT-VRAIN - Mairie**  
13 rue des Noblets  
**91770 SAINT-VRAIN**  
Tél : 01.64.56.13.63

- **ECHARCON - Mairie**  
24 rue Jean Comte  
**91540 ECHARCON**  
Tél : 01.64.57.03.02

- **VERT-le-GRAND - Mairie**  
7 place de la Mairie  
**91810 VERT-le-GRAND**  
Tél : 01.64.56.02.72

- **FONTENAY-le-VICOMTE - Mairie**  
4 rue de la Mairie  
**91540 FONTENAY-le-VICOMTE**  
Tél : 01.64.57.04.10

- **VERT-le-PETIT - Mairie**  
4 rue du Général Leclerc  
**91710 VERT-le-PETIT**  
Tél : 01.64.93.24.02

- **ITTEVILLE - Mairie**  
103 rue Saint-Germain  
**91760 ITTEVILLE**  
Tél : 01.64.93.77.00

Comité de rédaction : Commission Communication de la Communauté de Communes du Val d'Essonne - 8 rue de la Poste - 91540 Mennecey  
Tirage : 22 700 exemplaires - Impression : Willaume Egret, RCS B 958 200 610  
Directeur de la Publication : Patrick IMBERT- Rédacteur en Chef : Monique DERANGERE  
Photos: droits réservés - Conception : CCVE

**- Pour le respect de l'environnement, ne pas jeter sur la voie publique -**